

DEMANDE

**D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE ⁽¹⁾
DE PROLONGATION D'OUVERTURE ⁽¹⁾**

M _____ le Maire,
Je soussigné ⁽²⁾ MR TRICNAUX JEAN-MICHEL

agissant en qualité de PRESIDENT DE L'ARFJAP
ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

- d'ouvrir un débit temporaire de 2EME catégorie
à ESPACE RENE CASSIN
du 22/11/2025 au 22/11/2025 à l'occasion de :
CONCOURS DE PALET
- de tenir mon établissement ouvert la nuit
du _____ au _____ jusqu'à _____ heures
pour le motif suivant :

Veuillez agréer, M _____ le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27/08/2025

(Signature)



ARRÊTÉ DU MAIRE ⁽¹⁾

Je soussigné, Maire du Pellerin

Vu l'article 2542-8 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;
Vu les articles 2212-1, 2212-2 et 2214-4 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les arrêtés préfectoraux ;
Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article premier. – M ⁽²⁾ Tricnaux Jean-Michel

– est autorisé à ouvrir un débit temporaire 2eme catégorie
du 22/11/2025 au 22/11/2025 jusqu'à 21⁴00 heures
à l'occasion de

– est autorisé à prolonger l'ouverture de son établissement
dans la nuit du _____ au _____ jusqu'à _____ heures
pour le motif suivant
à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives
à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Le Pellerin le 09/09/2025

Le Maire,

AVIS DU MAIRE ⁽¹⁾

FAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

DÉFAVORABLE

Date 09/09/2025

Le Maire,



(1) Rayer la mention inutile

(2) Nom - Prénoms

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent à l'IMD (IMPRIMEURS MÉTIERS DE DEMAIN) N° 546107 Fabrègue imprimeur